



FranceAgriMer

>ÉDITION janvier 2012

# Variétés de blé tendre

## Récolte 2012



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer



---

Directeur de la publication : Fabien Bova  
Rédaction : Direction Marchés, études et propectives / services des Bases d'information économique /  
Unité Enquêtes et données filières / O. Acher /  
Fin de rédaction : janvier 2012 / Atelier d'impression de l'Arborial



Les blés panifiables dominent avec 91 % des surfaces en blé tendre. Le mouvement de diversification variétale semble se confirmer puisque toutes les variétés se situent désormais en-dessous de 10 % de la sole nationale. Ces résultats sont issus d'une enquête menée en novembre et décembre 2011 auprès de 5 000 producteurs de blé tendre.

## Blés panifiables majoritaires

### > Les blés supérieurs dominent

Les surfaces en blé tendre destinées à la panification restent dominantes. Les blés panifiables supérieurs et les blés améliorants (BPS et BAF) couvrent 68 % des surfaces. Les blés panifiables (BP) continuent leur progression et atteignent 23 % de la surface nationale, dont près de la moitié (11%) est occupée par Altigo et Expert. Les blés pour autres usages, c'est-à-dire les blés fourragers et les blés biscuitiers, représentent 9 % des emblavements.

### Les blés panifiables dominent



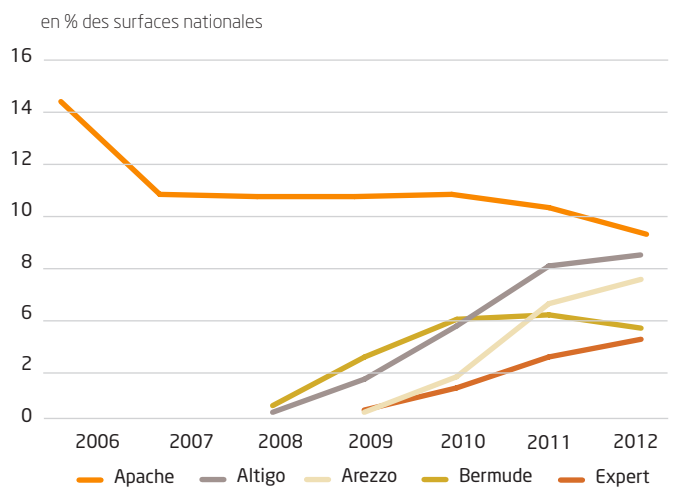
BPS : blés panifiables supérieurs / BAF : blés améliorants ou de force  
BP : blés panifiables / BAU : blés pour autres usages

Source : FranceAgriMer

### > Apache passe sous les 10 %

Apache reste la première variété mais diminue et passe sous la barre des 10 % de la sole nationale. Elle se situe devant Altigo, qui progresse encore, suivie respectivement de Arezzo et Bermude. Cette dernière variété est en repli. Expert est à la hausse et occupe aujourd'hui la cinquième place. Premio diminue encore et sort du classement du top cinq.

### Évolution des cinq premières variétés



### > Diversité variétale

Toutes les variétés se situent désormais en-dessous de 10% de la sole nationale. Au total, les dix variétés les plus semées couvrent environ 45 % des surfaces pour la récolte 2012 au lieu de 56 % en 2006 et 48 % en 2011. Ceci confirme que la tendance à la diversification entamée depuis plusieurs années se poursuit. Les variétés récentes comme Altigo (2007), Arezzo (2008) et Expert (2008) connaissent une bonne progression. De même Bermude, variété de 2007, se place dans le top cinq. À l'inverse, la variété déjà ancienne Caphorn (2001) disparaît du classement des 10 premières variétés. Les

### Les dix premières variétés

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées
Apache	1998	BPS	9,3	9,3
Altigo	2007	BP	7,5	16,8
Arezzo	2008	BPS	6,4	23,2
Bermude	2007	BPS	4,2	27,4
Expert	2008	BP	3,7	31,0
Premio	2007	BPS	3,2	34,3
Euclide	2007	BPS	3,2	37,5
Alixan	2005	BPS	2,9	40,4
Boregar	2008	BPS	2,6	42,9
Barok	2009	BAU	2,2	45,1
Autres variétés			54,9	100

Source : FranceAgriMer



neuf premières variétés sont des blés panifiables et parmi celles-ci sept sont des blés panifiables supérieurs. Cinq des dix premières variétés sont recommandées par la meunerie. Les variétés recommandées par la meunerie pour la panification ou pour l'amélioration des farines ou pour la biscuiterie couvrent 36 % des surfaces nationales ; à ceci s'ajoutent 18 % de surfaces nationales couvertes par des variétés qui peuvent être utilisées en mélange par la meunerie ou la biscuiterie. Les semences certifiées représentent plus de la moitié, avec 53,9 %, des semis de blé tendre.

*Classification des dix premières variétés*

Variétés	Année d'inscription	Avis meunerie*	Classe technologique Arvalis	Risque DON ARVALIS**
Apache	1998	VRM	BPS	7
Altigo	2007		BP	4
Arezzo	2008	VRM	BPS	4,5
Bermude	2007	VRM	BPS	3
Expert	2008		BP	3,5
Premio	2007	VRM	BPS	3
Euclide	2007	BPMF	BPS	4
Alixan	2005	VRM	BPS	5,5
Boregar	2008	BPMF	BPS	3,5
Barok	2009		BAU	6

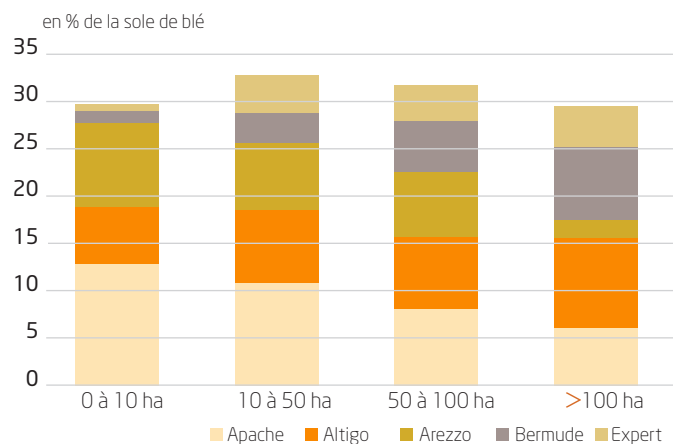
\*VRM = variété recommandée par la meunerie - BPMF = blé pour la meunerie française  
 \*\* note de 1 à 9 : 1=très sensible - 9=résistant

Source : FranceAgriMer/ANMF/ARVALIS 2011

> Apache «assez résistante» au risque mycotoxine DON

En matière de risque mycotoxine DON, la sensibilité variétale n'est qu'un des facteurs qui intervient derrière le climat à la floraison et la gestion des résidus de culture. Dans les situations les plus à risque, précédant maïs en non labour, Apache reste une valeur sûre. Barok, qui fait son entrée cette année parmi les variétés les plus cultivées, est également recommandée dans ces situations. A l'inverse, les variétés les plus sensibles, Bermude, Premio, Expert ou Boregar devront être évitées dans ces situations à risque élevé.

*Variétés selon la taille de la sole de blé*



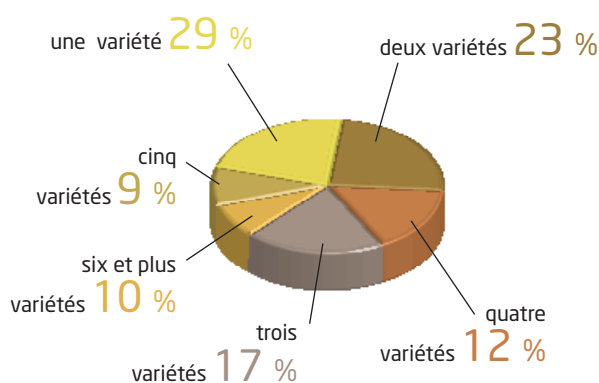
Source : FranceAgriMer

> Apache provient d'exploitations de petite et moyenne taille

Apache et Arezzo sont des blés majoritairement semés au sud-est d'une diagonale passant par Paris, zone où les exploitations sont de petite ou moyenne taille ; Bermude en revanche est un blé qui est mieux apte à être semé au nord d'une horizontale passant par Paris, où les exploitations sont plus grandes.

> Près de 30 % des agriculteurs sèment une seule variété

Le nombre moyen de variétés de blé tendre semées par exploitation est d'environ 3. Presque 30 % des agriculteurs

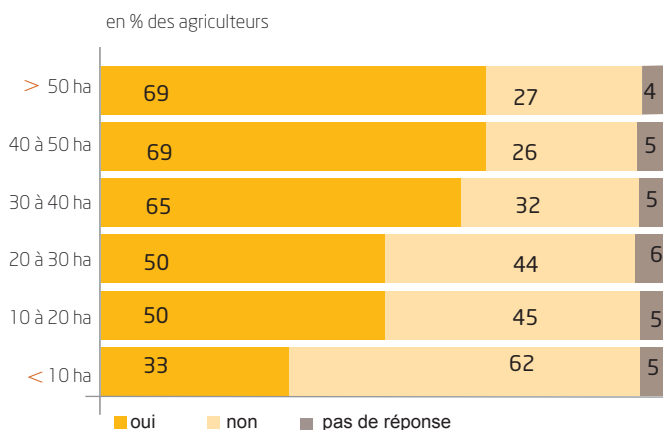


enquêtés sèment une seule variété, 23 % d'entre eux sèment deux variétés. Un petit tiers des agriculteurs sème quatre variétés et plus.

**Les variétés cultivées pour la première fois cette année**

Des questions sur le renouvellement variétal ont été posées aux cultivateurs de blé tendre : « Y a-t-il des variétés que vous avez semées pour la première fois cette année ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? ». Plusieurs critères peuvent être cités en réponse à cette question ouverte.

*Nouvelles variétés semées ?*



Source : FranceAgriMer

### > Recherche de la nouveauté variable selon les structures

52 % des agriculteurs enquêtés déclarent avoir essayé au moins une nouvelle variété pour la récolte 2012.

Cette volonté de nouveauté concerne surtout les grandes exploitations (plus de 50 ha de blé tendre) avec 69 % déclarant au moins un nouveau semis. Les petites exploitations (moins de 10 ha) ne déclarent que dans 33 % des cas un ou plusieurs nouveaux semis.

### > La préférence reste aux variétés récentes

Les dix variétés les plus cultivées pour une première fois sont généralement assez récentes : Arezzo, variété en tête dans ce classement, a été inscrite en 2008 et Altigo, qui la suit, en 2007. Trapez et Pakito, troisième et quatrième parmi les variétés nouvellement semées, datent de 2009 et 2011. Les blés panifiables supérieurs sont bien représentés avec notamment la première nouvelle variété semée (Arezzo) ; on constate cependant la montée en puissance des variétés panifiables courantes (BP) dans les nouvelles variétés semées (Altigo, Trapez).

### > Le critère agronomique en tête

Dans moins de 20 % des cas, les exploitants ne donnent pas de raison à leur choix. Les principaux critères de choix cités pour une variété nouvelle sont les critères agronomiques (18,2 %), les rendements (13,5 %), les conseils

Les dix variétés les plus semées pour la 1<sup>ère</sup> fois

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis*	% des semis (premiers semis)
Arezzo	2008	BPS	6
Altigo	2007	BP	5
Trapez	2009	BP	5
Pakito	2011	(BPS)	5
Barok	2009	BAU	4
Allez-y	2011	(BPS)	4
Solehio	2009	BPS	4
Boregar	2008	BPS	4
Lear	UE	BB	2
Hystar	2008	BP	2
<b>Autres variétés</b>			<b>59</b>

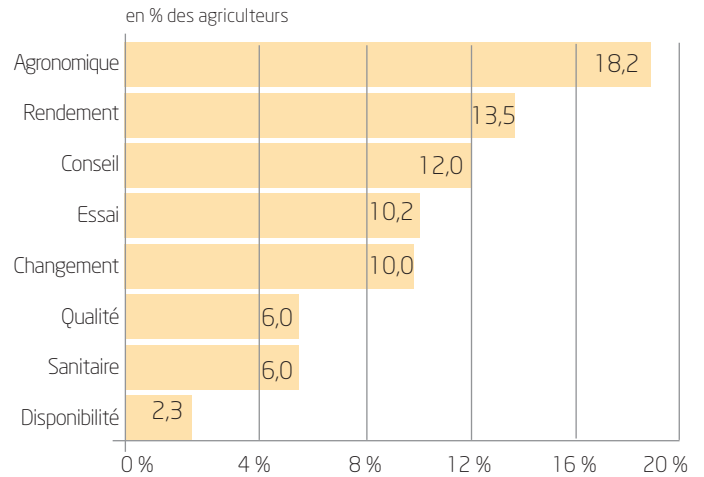
\* () = CTPS pour les nouveautés

Source : FranceAgriMer

(12 %), les essais (10,2 %) et la volonté de changement (10 %). Dans les critères agronomiques ont été regroupés la date de semis, l'adaptation aux conditions climatiques locales, à la sécheresse, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus). Le rendement souvent cité associe aussi les notions de potentiel et de productivité. Les conseils émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques, de la presse agricole ou du voisinage. La volonté de changement, de renouvellement, de nouveauté ou de diversification est souvent citée.

La qualité de la variété (les notions de poids spécifiques, de qualité meunière, de blé BPS ou BAF ou de débouché sont citées) est un critère qui revient dans 6 % des réponses. Les exploitations sont soucieuses de renouvellement

### Critères de choix des nouvelles variétés



variétal, également pour la résistance aux maladies qui apparaît être une préoccupation exprimée de façon explicite par environ 6 % des cultivateurs céréaliers, afin de limiter le recours aux produits phytosanitaires.

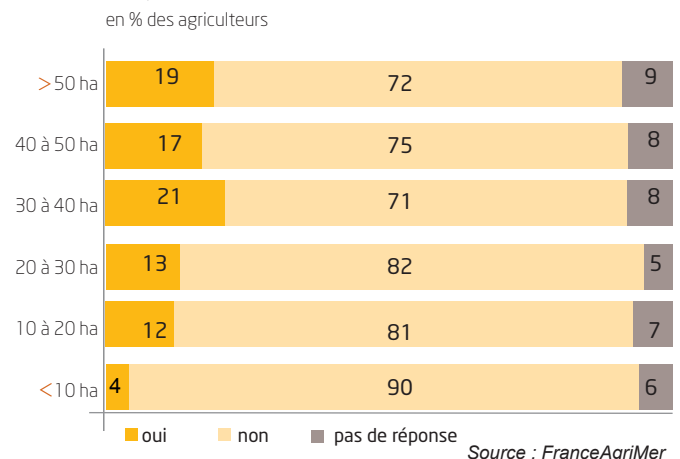
## Les contrats de production pour le blé tendre

La contractualisation de la production de blé tendre a été étudiée via un second volet de questions : "Cultivez-vous du blé tendre sous contrat de production (hors semences) ? Si oui, combien d'hectares de blé tendre sont concernés dans votre exploitation ? Quelles variétés sont sous contrat ?"

### > Les contrats de production variables selon la surface de blé tendre

13 % des agriculteurs cultivant du blé tendre déclarent contractualiser tout ou partie de leur production.

### Contrats de production ?

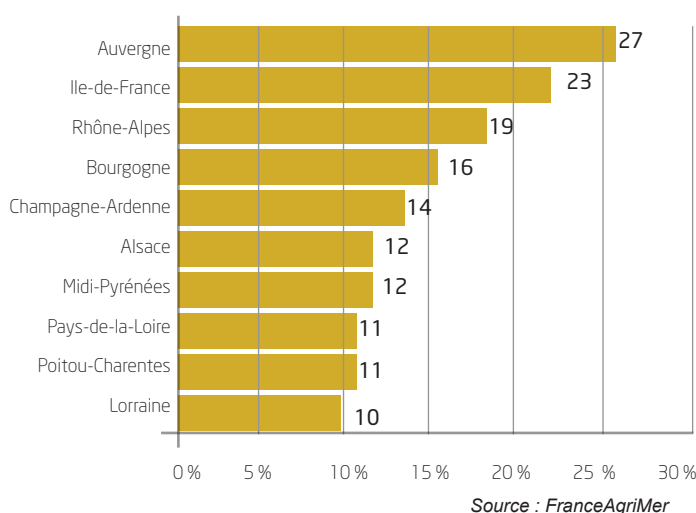




Les surfaces contractualisées (hors semences) concernent 9,6 % de la sole de blé tendre.

La contractualisation est plus développée dans les grandes exploitations : il y a 19 % de contractants dans les exploitations de plus de 50 hectares de blé tendre contre 4 % dans les exploitations avec moins de 10 hectares de blé tendre. Cependant, la taille de l'exploitation ne semble pas être le seul facteur qui explique la contractualisation ; ce sont les exploitants avec 30-40 hectares de blé tendre qui sont le plus fréquemment sous contrat (pour 21 % d'entre eux).

Les dix premières régions par % des surfaces de blé contractualisées



La contractualisation concerne tout ou partie de la production de blé. En moyenne, l'agriculteur en contrat de production cultive une surface en blé tendre de 42 hectares dont 23,5 hectares sont sous contrat. 57 % des contractants engagent au moins la moitié de leur surface ; 16 % de contractants engagent moins du quart de leur surface. La contractualisation du blé constatée dans l'enquête est plus répandue dans les régions Auvergne, Ile-de-France et Rhône-Alpes.

#### > Variétés sous contrat, un choix de qualité

Le critère qualitatif est important dans le cadre contractuel : ainsi les blés panifiables supérieurs (BPS) et les blés améliorants (BAF) sont plus représentés dans les contrats où ils comptent

pour 80 % des surfaces de blés à comparer aux 68 % globalement (avec et sans contrats).

En ce qui concerne le choix variétal, pour les variétés sous contrats, Apache reste la plus souvent citée (14 % des cas) loin devant Arezzo (8 %) puis Bermude (5 %).

Les dix premières variétés sous contrat

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des contrats
Apache	1998	BPS	14
Arezzo	2008	BPS	8
Bermude	2007	BPS	5
Alixan	2005	BPS	5
Euclide	2007	BPS	4
Altigo	2007	BP	4
Premio	2007	BPS	3
Galibier	1992	BAF	2
Bologna	UE	BAF	2
Soissons	1988	BPS	2
Autres variétés			51

Source : FranceAgriMer

Le succès contractuel d'Apache, Arezzo et Bermude explique pour une part la position de ces variétés dans la sole nationale (avec et sans contrat). A la différence du top 10 général, une variété ancienne comme Soissons (1988) apparaît dans le top dix contractuel. Il s'agit d'un blé panifiable supérieur (BPS).



## Notes méthodologiques

---

Les résultats présentés dans ce document ont été obtenus à partir d'une enquête réalisée par voie postale durant les mois de novembre et décembre 2011 chez 5000 producteurs de blé tendre. Le taux de réponse utile est à ce jour de plus de 28 %. Tous les ensemencements sont pris en compte quelles que soient l'origine des semences utilisées et l'usage des blés, commercialisés ou non. Les données présentées dans cette publication sont issues d'un sondage sur un échantillon obtenu par tirage au sort aléatoire ; il faut considérer les résultats avec toute la prudence requise en matière de statistique descriptive. L'échantillon des réponses ayant une surface moyenne de blé (30,5 ha) supérieure à celle de l'échantillon enquêté (26 ha), on a corrigé par une stratification par la taille des exploitations ; une extrapolation a été effectuée selon la strate des surfaces de chaque questionnaire reçu en fonction du rapport «échantillon national/échantillon en retour».



  
FranceAgriMer

FranceAgriMer / Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer  
12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30  
© FranceAgriMer 2010  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr) / [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)